



# l'essentiel du CE NOC

25 Mai 2016

&

26 Mai 2016

La récente décision de la direction de modifier les règles d'attributions des subventions ASC, va entrainer sur le comité d'établissement de la DO Normandie Centre, une refonte des prestations et une modification des budgets.

## Les activités Sociales & Culturelles (ASC)

---

La CFE-CGC n'a jamais demandé à modifier la répartition des subventions entre les différents CE d'Orange

**En 2009, les élus CFE-CGC du CE de SCE ont simplement demandé à reprendre la gestion de la restauration pour l'établissement SCE, en stricte application du Code du Travail, après avoir constaté que la Direction spoliait les personnels d'une partie du budget, ce qui a été confirmé par le Tribunal de Grande Instance de Paris en mai 2011.**

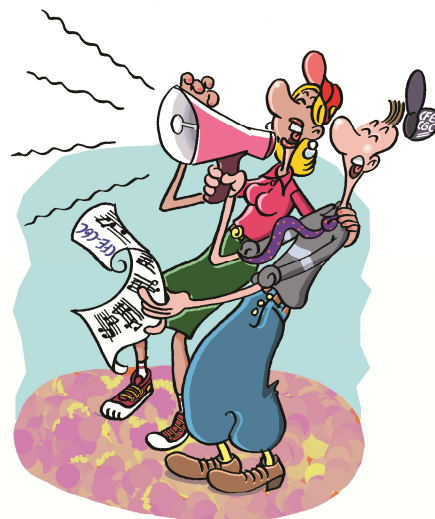
Mais, au lieu d'accepter la décision de justice, la Direction s'est entêtée en faisant systématiquement appel de tous les jugements qui donnaient raison au CE de SCE. En novembre 2015, la Cour de Cassation a rappelé les règles de droit que la Direction d'Orange doit appliquer :

Elle doit rendre la gestion de la restauration au CE de SCE (c'est en cours, la Direction l'a d'ailleurs confirmé par courrier)

Elle ne peut pas s'appuyer sur un accord entre organisations syndicales et Direction pour répartir les subventions des Activités Sociales et Culturelles entre les différents CE au prorata des effectifs : **seul, un accord entre CE peut définir une autre répartition que la répartition à la masse salariale prévue par le Code du Travail.**

Le jugement de la Cour de Cassation rappelle également que la CFE-CGC a toujours demandé le maintien de la répartition aux prorata des effectifs pour la subvention aux ASC.

La Direction, qui ne décolère pas d'avoir été condamnée par la Justice, et attend de l'être encore lors de la dernière étape de cette procédure fleuve (il y aura un dernier jugement de la Cour d'Appel sur les reliquats



des années passées), a donc décidé d'appliquer immédiatement le versement des budgets ASC au pourcentage de la masse salariale des différents CE, pour créer la panique dans tous les CE défavorisés par cette nouvelle répartition, et semer la zizanie entre les organisations syndicales (diviser pour mieux régner ?).

## La proposition de la CFE-CGC d'Orange

**Des règles identiques d'accès aux ASC**, permettant à tous les personnels d'en bénéficier sans avoir besoin d'avancer l'argent des prestations couvertes par la subvention du CE ;

**L'abandon du quotient familial (QF)**, qui s'avère aujourd'hui

- très coûteux à gérer (à telle enseigne que la Direction envisage de sous-traiter la vérification des déclarations de revenus);
- inadapté à la structuration contemporaine des familles (il ne semble pas juste de ne prendre en compte que les enfants fiscalement à charge) ;
- beaucoup moins égalitaire qu'on ne le pense généralement (les ménages les plus favorisés sont statistiquement ceux qui défiscalisent

**la baisse des frais de gestion**, par l'adoption de règles rigoureuses et saines, afin de restituer aux personnels le maximum des contributions versées par l'employeur au titre des ASC, qui représentent environ 950 € par personne et par an (actuellement, les frais de gestion ne dépassent pas 1% dans les CE gérés par des élus CFE-CGC, alors qu'ils atteignent jusqu'à 20% dans les autres CE, 30% au CCUES) ;

**la loyauté des élus**, qui doivent s'engager à ne jamais bénéficier à titre personnel des cadeaux offerts par les prestataires du CE (tels que voyages offerts, invitations de prestige à des manifestations sportives ou culturelles, cadeaux divers), mais à les remettre systématiquement au pot commun, au bénéfice de tous les personnels ;

Et bien évidemment, **la répartition des subventions, afin que tous les personnels des CE adhérents bénéficient du même montant moyen, quel que soit l'établissement auquel ils appartiennent.**



Vos  
représentants  
CFE-CGC

### Élus

- Florence Le Lepvrier (AD)
- Georges Giraud (UIN)
- Eric Picot (SCO)
- Martial Lageon (AGPRO)

### Commissions

- ASC : Sylvie Baehni (UIN) & Brice Imbert (AGPRO)
- Réclamation : Florence Le Lepvrier (AD)
- Égalité Professionnelle : Laurent Delavigne (AE)

### Représentant syndical

- Eddy Jégou (AE)

Un syndicat pour qui je compte et sur lequel je peux compter.



Retrouvez nous sur [www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)

CFE-CGC Orange - 12, rue Saint Amand – 75015 Paris Cedex 15